



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ile-de-France

Question écrite n° 4603

Texte de la question

Mme Marie Jacq attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des enseignants stagiaires de la région parisienne. Il s'agit en particulier des heures de breton de l'academie de Versailles (Plaisir, Massy, Nanterre, Meudon, Enghien-les Bains). Si les contrats ne sont pas renouvelés, les heures ne seront pas assurées. En conséquence, elle lui demande des précisions sur cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'enseignement du breton dans les établissements cités de l'academie de Versailles est assuré par un adjoint d'enseignement dont la situation a été régularisée à compter de la dernière rentrée scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Jacq Marie](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4603

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2969